

Mesures à fort impact

Évaluation de l'impact touristique au Maroc 2026



ACTIONS CONCRÈTES ET FACILES À METTRE EN ŒUVRE POUR LES TOUR-OPÉRATEURS

Ce document fait partie du [rapport en ligne sur l'Évaluation de l'impact touristique au Maroc 2026](#). Pour le contexte et les détails, veuillez consulter le rapport complet.

Il présente les mesures les plus prioritaires (gravité et faisabilité pondérées à parts égales) qui concernent le travail quotidien des tour-opérateurs. Certaines peuvent être lancées immédiatement, d'autres nécessitent davantage de temps de préparation. Ces mesures visent à encourager le dialogue et la compréhension mutuelle, comme base constructive pour de futures activités au Maroc.

Ce document s'adresse aux tour-opérateurs internationaux (partie 1).

Un document distinct est disponible pour les entreprises touristiques locales (partie 2).

Partie 1 : Tour-opérateurs internationaux

À LANCER DÈS MAINTENANT

PROTECTION DE L'ENFANCE

Le travail des enfants n'est plus considéré comme un problème systémique dans le tourisme marocain. Toutefois, les activités impliquant un contact direct avec des enfants, comme les visites d'écoles et de projets, peuvent présenter des risques en matière de protection. Des organisations spécialisées signalent des risques accrus, par exemple à Marrakech et en lien avec des événements. L'évaluation elle-même n'a pas fourni suffisamment d'éléments pour tirer des conclusions plus larges, mais elle a constaté la quasi-absence de mesures préventives de protection et une très faible sensibilisation parmi les prestataires consultés (voir rapport).

Comment agir :

- Protéger les enfants dans les activités touristiques en
 - n'utilisant aucune photo d'enfants dans les supports promotionnels.
 - n'autorisant pas les voyageurs à photographier des enfants lors des visites, et en convenant de cette règle avec les partenaires locaux et les guides.

PATRIMOINE CULTUREL

Le Maroc dispose d'un cadre juridique complet pour la protection du patrimoine, mais la gestion peine souvent à suivre la demande touristique. Sur le site UNESCO d'Aït Benhaddou, par exemple, un nombre élevé de visiteurs se heurte à une gestion limitée du site, et la commercialisation croissante menace l'authenticité du site et sa fonction résidentielle (voir rapport).

Comment agir :

- Sensibiliser les guides au respect de la vie privée et aux traditions locales, et leur donner un mandat clair pour indiquer aux voyageurs ce qu'il ne faut pas faire et pour interdire certains comportements, conformément à vos principes en tant que tour-opérateur.

CONDITIONS DE TRAVAIL RESPONSABLES POUR LES CHAUFFEURS ET LES GUIDES

Les chauffeurs et les guides accompagnent généralement les mêmes voyageurs tout au long du circuit. Les horaires fluctuants et les changements de dernière minute entraînent souvent des heures de travail supérieures à celles prévues, et le contrôle des heures de conduite par GPS n'est obligatoire que pour les autocars, et non pour les véhicules plus petits ou les 4x4 (voir rapport).

Comment agir :

- Concevoir les itinéraires et les contrats en tenant compte des conditions de travail, en
 - prévoyant un hébergement adéquat et une indemnité de repas pour les chauffeurs qui voyagent avec le groupe.
 - structurant les itinéraires de manière à ce que les chauffeurs et les guides puissent les assurer avec suffisamment de pauses et sans heures supplémentaires (« l'itinéraire reflète la diligence raisonnable »).
- Communiquer des règles claires en matière d'horaires de travail aux clients et au personnel interne, par exemple l'absence de droit à un accompagnement au dîner ou en soirée par les chauffeurs et les guides, en mettant en avant la sécurité comme argument clé.

SENSIBILISATION AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

La rareté de l'eau après plusieurs années de sécheresse constitue le risque environnemental le plus pressant au Maroc, et les systèmes publics de recyclage et de gestion des déchets restent limités. La sensibilisation au développement durable et sa prise en compte comme priorité par les entreprises, le personnel et les visiteurs restent faibles (voir rapport).

Comment agir :

- Communiquer activement aux voyageurs, avant leur arrivée, des informations pertinentes au niveau local sur la rareté de l'eau, en s'appuyant sur les informations pratiques élaborées localement.

ÉGALITÉ DE GENRE

Le tourisme offre des emplois importants pour les femmes, mais leur participation, en particulier en milieu rural, est limitée par les normes sociales, la mobilité et l'éducation. L'insuffisance du soutien à la maternité et à la garde d'enfants, le harcèlement sexuel et les comportements inappropriés de la clientèle restent préoccupants (voir rapport).

Comment agir :

- Soutenir la participation des femmes dans le tourisme en
 - collaborant avec les hôtels, les guides, les prestataires de transport et les organisations communautaires pour identifier les obstacles rencontrés par les femmes et développer des solutions pratiques.
 - intégrant des critères d'égalité de genre et de non-discrimination dans les politiques fournisseurs, les contrats et les accords de partenariat.

EMPLOI LOCAL

Le tourisme est une source de revenus essentielle pour de nombreuses communautés marocaines, en particulier en dehors des grandes villes. Dans les zones reculées, cependant, l'embauche locale se limite souvent à des emplois peu qualifiés de premier niveau, et les compétences s'acquièrent surtout en situation de travail, sans formation formelle. Le chômage élevé des jeunes rend les travailleurs vulnérables à l'emploi informel ou précaire (voir rapport).

Comment agir :

- Renforcer les retombées locales en
 - partageant l'e-learning « Les droits de l'homme dans le tourisme » avec les partenaires locaux et en faisant la promotion de la formation.
 - intégrant des critères de responsabilité envers les communautés dans la sélection des fournisseurs, tels que l'emploi local, des salaires équitables et des mécanismes de contribution aux communautés.

SALAIRES ÉQUITABLES

Dans de nombreuses consultations, le salaire minimum légal a été jugé insuffisant au regard de la hausse du coût de la vie, et de nombreuses entreprises paient davantage. Dans le même temps, les salaires sont généralement fixés individuellement par les employeurs, la négociation collective a peu d'influence dans le secteur, et le travail informel et non déclaré reste répandu (voir rapport).

Comment agir :

- Atténuer raisonnablement le risque de non-conformité et soutenir des salaires équitables en
 - demandant aux fournisseurs l'attestation de situation régulière de la CNSS ainsi que les échéanciers de paiement des salaires et des cotisations sociales. L'attestation est gratuite et disponible en ligne.
 - intégrant des critères de salaire équitable et de travail décent dans la sélection des fournisseurs (rémunération supérieure au salaire minimum ou salaire vital, contrats formels, avantages sociaux).